

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Préparation et présentation à l'examen AIPR Niveau Encadrant ou Concepteur

Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation DT-DICT.
- Acquérir ou mettre à jour ses compétences définies dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicule 3 - version 1 - décembre 2016).
- Obtenir l'attestation de compétence pour intervenir à proximité des réseaux en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

Public concerné

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Tarif sur demande**Prérequis**

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.
- **Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.**

Moyens matériels et outils pédagogiques

- Formation en salle animée par un formateur qualifié niveau concepteur
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Ecran de projection
- Support de formation powerpoint
- 1 tablette numérique par candidat pour passer l'examen

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de stage individuelle
- **Attestation de compétence valable 5 ans en cas de réussite à l'examen**

Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant toutes les connaissances requises pour obtenir l'AIPR.

**Durée**

- 1 jour (7 heures) dont 1 heure d'examen

PROGRAMME**Formation théorique**

- **Contexte réglementaire**
 - Généralités sur la réforme anti endommagement. La réglementation DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, AIPR.
 - Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).
 - Les différents réseaux et risques afférents
- **Procédures pour responsable de projet avant le chantier**
 - Formulaire DT : Guichet Unique et projet.
 - Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC), cartographie.
 - Clauses dans les marchés et DCE.
 - Marquage, piquetage.
 - Compétences des personnels.
- **Procédures pour exécutants avant les chantiers**
 - DICT.
 - Analyse des réponses, du DCE et du marché.
 - Compétences des personnels.
 - Application du guide technique.
 - Lecture des indices et affleurants.
 - Travaux sans tranchées.
- **Procédures au cours des chantiers**
 - Constat d'arrêt ou de sursis.
 - Constat de dommage.
 - Opérations sur chantier.
- **Sécurité**
 - Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux.
 - Les moyens de protection collective et individuelle.
 - Application du guide technique.
 - Cas particulier des travaux urgents
- **En cas d'anomalie**
 - Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident.
 - La règle des 4A.

Evaluation des acquis

- Examen d'1 heure comprenant 40 questions par QCM aléatoire réalisé en ligne sur tablette numérique sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)
- Score minimal requis : 48 / 80

Effectif préconisé par session :
4 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Locaux d'accueil, moyens matériels et outils pédagogiques

INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins de locaux d'accueil, de moyens matériels, d'outils pédagogiques et réglementaires (le cas échéant) nécessaires au bon déroulement de la prestation à savoir : voir ci dessous

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement de la prestation et ceux exigés selon les référentiels en vigueur.

2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer, si tel est le cas, qu'ils sont munis de leur pièce d'identité et équipés des Equipements de Protection Individuelle réglementaires adéquats.

3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens listés ci-dessus, le personnel délégué par l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.

Moyens AIPR	Inter	Intra
1 salle de réunion (tables et de chaises en nombre suffisant)	X	X
1 ordinateur portable	X	
1 vidéoprojecteur	X	
1 écran de projection (ou mur clair)	X	X
1 paperboard (ou tableau blanc)	X	X
1 tablette numérique connectée par candidat	X	Accès Wifi